



## Avis de course

---

### Compétition de ski cerf-volant Val-Brillant / Lac Matapédia 27 & 28 mars 2010

#### Invitation

La Corporation *Fenêtre lac Matapédia* vous invite à participer à la première édition de la compétition de ski cerf-volant « Val-O-vent ».

Pour des informations supplémentaires, consultez le site <http://www.valovent.com>

#### 1. Avis de course

1.1 **Date** : samedi 27 et dimanche 28 mars 2010

1.2 **Lieu** :  
Marina de Val-Brillant  
8, rue des Cèdres  
Val-Brillant, Québec G0J 3L0

1.3 **Organisateur** : La Corporation Fenêtre lac Matapédia

1.4 **Inscription**: au site de l'évènement à partir de 8h00 les jours de l'évènement

1.5 **Logistique à terre** : Comité Val-O-vent

1.6 **L'épreuve est régie par** :

- Le présent Avis de course
- Les Instructions de course
- Les règlements de la Coupe du Québec de ski-cerf-volant 2010
- The racing rules of sailing for 2009/2012 EXPERIMENTAL KITEBOARDING COMPETITION RULES May 2009 version

1.7 **Admissibilité** : Tout équipement aérotracté (articles 3.4 et 3.5 des règlements de la Coupe du Québec). Une autorisation écrite d'un tuteur légal est obligatoire pour les mineurs.

1.8 **Classes et catégories** :

- Homme ou femme ou junior
- FLEX ou boudin/caisson
- Ski ou planche
- Compétition ou participation



## Avis de course

---

### 1.9 Repas :

Les repas ne sont pas inclus dans la journée ; Chaque coureur doit prévoir apporter le nécessaire pour les dîners.

## 2. Inscriptions et consignes

**2.1 Inscriptions :** Les concurrent(e)s admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire prévu, accompagné des frais d'inscription requis **le samedi 27 et dimanche 28 mars 2010 de 8h à 9h**. Les inscriptions auront lieu dans la salle de La Cédrière à Val-Brillant.

**2.2 Instructions de course :** Les instructions de courses seront communiquées durant la réunion des pilotes et affichées sur le tableau officiel d'affichage.

**2.3 Frais de course :** Les frais d'épreuve sont fixés à 25\$

**2.4 Réunion des pilotes :** Une réunion des pilotes aura lieu avant chaque journée de course à 9h à La Cédrière. Les parcours seront annoncés lors de cette réunion et affichés sur le tableau officiel d'affichage.

**2.5 Tableau officiel d'affichage :** Un tableau officiel sera affiché dans La Cédrière pour toute information relative aux AVIS et RÉSULTATS.

**2.6 Parcours :** Les parcours seront annoncés lors de la réunion des pilotes.

**2.7 Marques et bouées :** L'utilisation de marques et de bouées est laissée à la discrétion du comité de course. La description des marques et bouées se fera lors de la réunion des pilotes.

**2.8 Zone de course :** une carte des zones de course sera affichée au tableau officiel lors de la période d'inscriptions. La carte indiquera aussi les zones interdites pour la sécurité.

**2.9 Début et fin de chaque course :** Le premier départ sera lancé après l'annonce du directeur de course. Le dernier départ ne peut être donné après 16h00 le samedi. Le dimanche, le dernier départ ne peut être donné après 14h00.

**2.10 Casque :** Le port du casque est obligatoire.

**2.11 Pointage, compilation et classement :** Un pointage est calculé pour chacune des courses. Un classement final compilant les pointages de chaque course couronnera un champion pour chaque classe et catégorie de coureur selon le



## Avis de course

---

nombre d'inscription. Un minimum de cinq inscriptions est requis pour constituer une classe ou une catégorie distincte sinon les classes et/ou catégories seront regroupées pour former des groupes d'au moins cinq participants. Le système de pointage consiste à donner un nombre de points en fonction du rang d'entrée (système à points minimum). Le coureur ayant accumulé le moins de points au total des épreuves se verra couronné champion de la compétition pour sa classe et sa catégorie. Le logiciel *Sailwave* sera utilisé pour compiler les résultats.

- 2.12 Décharge et responsabilité :** Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de l'épreuve, aussi bien avant, pendant, qu'après l'épreuve. La participation à l'événement et aux courses est à la discrétion de chaque participant et à leurs risques.
- 2.13 Vent minimum :** La force de vent minimum pour lancer une course est laissée à la discrétion du comité organisateur en fonction des surfaces de glisse et des conditions météorologiques.
- 2.14 Annulation :** Le comité organisateur se garde le droit d'annuler une course ou la totalité de l'épreuve si les conditions sont jugées inappropriées, dangereuses ou hors de contrôle.
- 2.15 Pénalité et disqualification :** Les décisions du comité de course sont finales et sans appel. Les plaintes et pénalités seront jugées par ce comité cas par cas. Les règles générales seront appliquées pour tous de façon juste et équitable.

### 3. Horaire

Voir : <http://www.valovent.com>